#### C.3.5 CHAMPIONNAT DE FRANCE D1 ARC A POULIES,

Composition	16 équipes Hommes et 8 équipes Femmes.							
Répartition géographique	1 groupe national pour chaque catégorie							
Compétitions	3 Manches et 1 phase finale							
Résultats	Le club dont l'équipe est classée 1 <sup>ère</sup> , est déclaré Champion de France. Les clubs dont l'équipe masculine est classée 14 <sup>ère</sup> , 15 <sup>ère</sup> et 16 <sup>ère</sup> descendent en DR la saison suivante. Les clubs dont l'équipe féminine est classée 7 <sup>ère</sup> et 8 <sup>ère</sup> descendent en DR la saison suivante.							

Le Championnat de France D1 arc à poulies, se dispute en deux phases sur la durée d'une saison sportive :

- Une phase de Saison Régulière (SR) lors de laquelle chez les hommes, chaque équipe rencontre les autres équipes deux fois et chez les femmes, chaque équipe rencontre quatre fois les autres équipes dans la saison.
  - Une rencontre entre deux clubs est composée de 1 match par équipe.
- Une phase finale réservée aux 4 meilleures équipes hommes et femmes de la Saison Régulière à la fin de la 3ème manche de la saison.

La participation à chacune des manches de la Saison Régulière est obligatoire pour toutes les équipes de D1.

Le classement final des équipes de D1 est établi de la façon suivante :

Pour les équipes classées aux 4 premières places de la Saison Régulière, le classement final du championnat de France de D1 est établi à l'issue de la phase finale en fonction de la place obtenue par l'équipe sur cette phase.

Chez les hommes, pour les équipes classées de la 5<sup>eme</sup> à la 16<sup>eme</sup> place de la Saison Régulière, et chez les femmes, pour les équipes classées de la 5<sup>eme</sup> à la 8<sup>eme</sup> place de la Saison Régulière, le classement final de la saison est établi sur le total des points obtenus sur les 3 manches.

Les rencontres par équipe de club se déroulent en 1 match par équipe. (Voir déroulement du Championnat)

La phase finale se déroule lors 3 manche de la saison. (Voir déroulement du Championnat)

#### Arbitrage

L'arbitrage de l'ensemble de la compétition est assuré conformément au cahier des charges par les arbitres désignés en relation avec le PCRA du Comité Régional du lieu de la compétition.

# • Déroulement du championnat

# o Saison Régulière :

La Saison Régulière se réalise par la rencontre de toutes les équipes entre elles au moins deux fois dans la saison. Pour les hommes, les équipes se rencontrent deux fois dans la saison, soit 30 rencontres ;

Pour les femmes, les équipes se rencontrent quatre fois dans la saison, soit 28 rencontres.

1 ere manche : cette manche est composée de 7 rencontres pour une équipe soit les 7 premières rencontres de la saison pour chacune des équipes (matchs aller). Ces rencontres se déroulent le dimanche de 08h30 à 13h00

**2**<sup>ème</sup> **manche** : chez les hommes, cette manche est composée de 8 rencontres pour une équipe soit les rencontres de 8 à 15 de la saison pour chacune des équipes (suite des matchs aller).

Chez les femmes, cette manche est composée de 7 rencontres pour une équipe soit les rencontres de 8 à 14 de la saison pour chacune des équipes (1 en phase des matchs retour).

Ces rencontres se déroulent le dimanche de 08h30 à 13h30 pour les hommes et jusqu'à 13h00 pour les femmes.

**3**<sup>ème</sup> **manche** : chez les hommes, cette manche est composée de 15 rencontres pour une équipe soit les rencontres de 16 à 30 de la saison pour chacune des équipes (matchs retour).

Chez les femmes, cette manche est composée de 14 rencontres pour une équipe soit les rencontres de 15 à 28 de la saison correspondant à la 2<sup>ème</sup> phase des matchs aller et retour.

Le déroulement de cette manche se fera sur 12 rencontres le samedi de 09h30 à 17h30 et 3 rencontres le dimanche matin de 09h00 à 10h45 (2 rencontres pour les femmes) suivi des playoffs entre les 4 meilleures équipes de la Saison Régulière.

L'ordre des rencontres se réalise de la façon suivante :

### Pour les hommes :

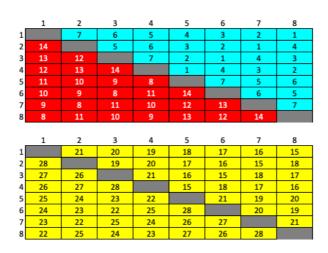
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
1		15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
2	30		11	14	13	12	6	10	9	8	7	1	5	4	3	2
3	29	26		12	15	13	7	6	10	9	8	2	1	5	4	3
4	28	29	27		11	15	8	7	6	10	9	3	2	1	5	4
5	27	28	30	26		14	9	8	7	6	10	4	3	2	1	5
6	26	27	28	30	29		5	4	3	2	1	10	9	8	7	6
7	25	21	22	23	24	20		1	4	3	2	15	14	13	12	11
8	24	25	21	22	23	19	16		2	5	3	11	15	14	13	12
9	23	24	25	21	22	18	19	17		1	5	12	11	15	14	13
10	22	23	24	25	21	17	18	20	16		4	13	12	11	15	14
11	21	22	23	24	25	16	17	18	20	19		14	13	12	11	15
12	20	16	17	18	19	25	30	26	27	28	29		6	9	8	7
13	19	20	16	17	18	24	29	30	26	27	28	21		7	10	8
14	18	19	20	16	17	23	28	29	30	26	27	24	22		6	10
15	17	18	19	20	16	22	27	28	29	30	26	23	25	21		9
16	16	17	18	19	20	21	26	27	28	29	30	22	23	25	24	

1ère manche Rencontres aller de 1 à 7

2ème manche Rencontres aller de 8 à 15

3ème manche Rencontres retour de 16 à 30

## Pour les femmes :



1ère manche Rencontres aller de 1 à 7

2ème manche Rencontres retour de 8 à 14

3ème manche Rencontres aller / retour de 15 à 28

Le numéro d'équipe est attribué en début de saison par tirage au sort entre les équipes engagées dans le championnat de France de D1.

Lors de chaque manche de la Saison Régulière, les équipes se rencontrent dans l'ordre établi par le tirage au sort sur un match par équipe selon le règlement internationale en vigueur (matchs au meilleur cumul des 4 volées de 6 flèches).

La victoire du match par équipe donne le gain de la rencontre. La victoire d'une rencontre donne un [1] point au classement à l'équipe gagnante et zéro [0] à l'équipe perdante.

Le résultat (score) de la rencontre permet d'attribuer des points servant au départage des équipes en cas d'égalité. Les scores réalisés par l'équipe sont cumulés et donne un résultat servant au départage des équipes à égalité.

Le classement d'une équipe se fait donc en prenant en compte les éléments suivants :

- o Nombre de points de victoires de rencontres.
- o Scores cumulés des matchs réalisés par l'équipe.

# En cas d'égalité

- 1. De score à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international.
- 2. De points après les x rencontres de la Saison Régulière, le départage se fait ainsi jusqu'à la suppression de l'égalité :

# En cours de Saison Régulière :

o Le meilleur scores cumulés des matchs réalisés par l'équipe.

Si l'égalité persiste les équipes sont classées provisoirement à la même place dans le classement.

### A la fin de la Saison Régulière :

1. Le meilleur scores cumulés des matchs réalisés par l'équipe.

Si deux équipes sont à égalité au point 1, elles seront départagées comme suit :

- 2. Le résultat des matchs particuliers entre les 2 équipes à égalité (cumul des scores réalisés par chaque équipe pendant les deux matchs).
- 3. Si l'égalité persiste, un tir de barrage par équipe (3 flèches par équipe) sera réalisé entre ces deux équipes pour déterminer leur classement au championnat.

Si 3 ou plus d'équipes sont à égalité au point 1, elles seront départagées comme suit :

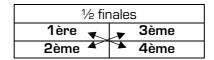
4. Par un tir de barrage par équipe (3 flèches par équipe) entre toutes les équipes à égalité pour déterminer leur classement au championnat.

Lors des deux premières manches, une compétition individuelle sera organisée le samedi, composé d'une phase de qualification par archer et d'un tableau de matchs individuels par catégorie d'arme et de sexe. Cette compétition est indépendante du championnat de France de D1. Cependant, les équipes de club engagées en D1 pourront présenter, sans frais d'engagement, jusqu'à 4 archers sur cette compétition (4 archers maximum par équipe engagé en D1). Les frais de participation de ces 4 archers à cette compétition individuelle seront pris en charge sur les frais d'engagement annuel de l'équipe en D1. Si les clubs souhaitent inscrire plus de 4 archers à cette compétition, ils devront s'acquitter des frais d'engagement pour chaque archer supplémentaire auprès de l'organisateur.

#### O Phase Finale:

Les 4 premières équipes au classement final de la Saison Régulière (Classement après les 30 rencontres de la Saison Régulière pour les hommes et les 28 rencontres pour les femmes) sont qualifiées pour participer à la phase finale du championnat de France de D1.

Cette phase se déroule sous la forme de matchs par équipes (selon le règlement international en vigueur au meilleur cumul des 4 volées de 6 flèches) en ½ finales croisées. L'équipe classée 1 er de la Saison Régulière rencontre l'équipe classée 4 et l'équipe classée 2 de la Saison Régulière rencontre l'équipe classée 3 ème.



Les équipes gagnantes des  $\frac{1}{2}$  finales se rencontrent pour se disputer la  $1^{\text{ene}}$  et la  $2^{\text{eme}}$  place du championnat de France de D1. Les équipes perdantes des  $\frac{1}{2}$  finales se rencontrent pour se disputer la  $3^{\text{eme}}$  et  $4^{\text{eme}}$  place du championnat de France de D1.

Cette phase finale se déroule lors de la 3 manche à la fin de la Saison Régulière.

La 3<sup>ème</sup> manche de la Saison Régulière est considérée comme la finale du championnat de France de D1 de l'année.

L'inscription des archers composant les équipes de club participant à cette manche se fera à l'aide du formulaire internet prévu à cet effet avant la date limite prévue pour les inscriptions (à consulter sur le site internet de la FFTA). La composition officielle et définitive de l'équipe (3 ou 4 archers) ainsi que le nom du coach devront être saisies dans ce formulaire. Des changements au sein de l'équipe seront acceptés le jour de la phase finale. Le ou les changements éventuels doivent être signalés au plus tard lors du dépôt officiel de la composition de l'équipe, avant l'échauffement du jour de la phase finale.

Le podium pour les 3 premières équipes du championnat et la remise des prix pour les équipes classées de la 4<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> place du championnat chez les hommes et à la 4<sup>ème</sup> place chez les femmes se fera à l'issue de la phase finale. Pour obtenir le prix correspondant à la place obtenue au championnat de France de D1, l'équipe devra être représentée lors de la cérémonie protocolaire. La non représentation de l'équipe entraînera le non versement du gain.